

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 octobre 2015, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Rapport du Conseil communal concernant la motion communale pour l'étude conjointe Etat–communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques

Le président, M. Philippe Du Pasquier, ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée.

M. Du Pasquier tient tout d'abord à adresser de vives félicitations à M. Philippe Bauer, citoyen de Milvignes, pour son élection au Conseil national et lui souhaite plein succès. Il relève également que d'autres habitants de la commune avaient également relevé le défi de se porter candidats à cette élection et il les en félicite. Il voit dans cet engagement un signe positif pour le renouvellement des autorités communales en 2016.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers généraux.

7 sont excusés : MM. Calderon Ivan, Fischer David, Künzi Jean-François, Lebeau Olivier, Moulin Fred-Eric, Ronchi Roberto et Varesio Pascal.

M. Chrisophe Bissat, démissionnaire, n'est pas remplacé.

Conseil communal in corpore.

Unanimité: 32; Majorité des 2/3: 22; Majorité absolue: 17

Mme Josette Schaer (CC) informe que le Conseil communal souhaite une modification de l'ordre du jour. Dans un souci de rationalisation, le Conseil communal a choisi de présenter et traiter la motion déposée par le groupe PLR lors de cette séance extraordinaire. Toutefois, formellement, il convient tout d'abord d'accepter ou de refuser cette proposition et ensuite de présenter le rapport. Le Conseil communal demande donc l'adjonction d'un point 2) Proposition du groupe PLR de déposer au Grand Conseil une motion communale pour l'étude conjointe Etat-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques. L'ajout d'un point 4) Communications du Conseil communal, est également demandé.

M. Philippe Du Pasquier met au vote la modification de l'ordre du jour demandée par le Conseil communal, qui est acceptée par 26 oui, 1 non et 5 abstentions.

2. Proposition du groupe PLR de déposer au Grand Conseil une motion communale pour l'étude conjointe Etat-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques

M. Mathias Bauer (PLR). A l'heure actuelle, les communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Val-de-Travers, Cornaux et Corcelles-Cormondrèche ont déjà déposé une motion au Grand Conseil concernant le report de charges du Canton sur les communes, annoncé à quelque 40 millions. Cette motion vise à intégrer les communes au processus de réflexion de l'assainissement des finances cantonales. La commune de Saint-Blaise se joindra bientôt au mouvement comme bien d'autres communes.

Comme annoncé lors du dernier Conseil général, le groupe PLR a déposé la même motion. Souhaitant anticiper les critiques d'autres groupes, M. Bauer souhaite, dans un premier temps, évoquer quelques éléments formels :

Concernant la convocation à un conseil général extraordinaire : dans la mesure où le Conseil Communal a la compétence de convoquer seul un Conseil général extraordinaire (conformément à l'article 3.12 Règlement général de commune) et vu ses contacts avec les autres exécutifs, le groupe PLR a estimé qu'il était le plus compétent pour décider de la nécessité ou non de convoquer une telle assemblée. Le Conseil Communal a estimé avec raison que la commune devait se joindre au mouvement avant les 3 et 4 novembre, dates auxquelles le Grand Conseil traitera des motions déposées par les autres communes citées précédemment.

Concernant le traitement à donner à un arrêté rédigé de toutes pièces : notre règlement général de commune est ainsi fait, que l'article 3.22 ne fait pas la distinction entre les motions, les propositions rédigées en termes généraux et les propositions d'arrêtés rédigés de toutes pièces. L'alinéa 4 prévoit une première décision du Conseil général sur le principe et une seconde sur le détail dans une autre séance. Ce qui est compréhensible pour les motions et les propositions rédigées en termes généraux, où une deuxième séance est par définition nécessaire, ne l'est pas pour les propositions d'arrêtés rédigés de toutes pièces où une seconde séance n'est par forcément nécessaire. Ceci surtout si le Conseil communal a eu le temps de préparer un rapport. Il n'y a là aucune lacune dans le règlement, surtout à l'aune de la nouvelle loi d'organisation du Grand Conseil. Par conséquent, il faudrait modifier le règlement pour en tenir compte à l'avenir, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui.

Afin de respecter le règlement et de déposer la motion suffisamment tôt pour qu'elle soit traitée lors de la prochaine séance du Grand Conseil les 3 et 4 novembre prochains, le groupe PLR demande l'application du cas d'urgence prévu à l'article 3.17, al. 2 Règlement général de commune. Ainsi, il est possible de discuter de la proposition et d'accepter l'arrêté séance tenante, comme le prévoit l'article 3.22, al. 5. L'urgence est dans ce cas nécessaire, car s'il fallait attendre le prochain Conseil général, la motion serait peut-être sans effet.

En ce qui concerne le fond, le but de cette motion est de privilégier la réflexion et le dialogue avec le Canton, afin de dégager des potentiels d'économies avant d'opter pour un report charges. Il s'agit ainsi de contraindre le Canton à définir avec les communes les prestations qui doivent être rationalisées et si possible supprimer les doublons administratifs. M. Bauer souhaite finalement rappeler qu'il ne s'agit pas de mener des débats partisans. Il s'agit uniquement de défendre les intérêts de la commune de Milvignes face au Canton et de dire non à un report de charges de 40 millions de francs sur les communes. Le groupe PLR demande par conséquent de voter et de débattre

dans un premier temps sur l'urgence et dans un deuxième temps sur la proposition d'arrêté, pour qu'il puisse être adopté séance tenante.

M. Philippe Bärfuss (PS). Malgré la modification de l'ordre du jour, le groupe n'est pas satisfait de la forme et est fâché. C'est lors de la dernière commission financière qu'a été évoqué pour la première fois le dépôt de la motion par les trois villes, remettant en cause tout ou partie des mesures d'assainissement prévues par le Conseil d'Etat. Le Conseil communal était partagé et se posait les bonnes questions, à savoir est-ce que les intérêts de la commune sont les mêmes que ceux des villes, est-ce que les communes ont été consultées par l'intermédiaire de l'ACN et est-ce que des discussions plus longues apporteront des solutions. Le groupe attendait que le Conseil communal mesure les intérêts communaux et convoque, ou non, le législatif selon son analyse. Or, dans le rapport soumis, rien de cela n'est dit. Le groupe PLR ordonne au Conseil communal de convoquer un Conseil général et les argumentations et avis du Conseil communal ne sont toujours pas connus sur le sujet. C'est ce qui dérange fortement le groupe socialiste, qui souhaite un Conseil communal libre et non piloté par quelques membres du PLR. Bien que cette manière de faire déplaise fortement au groupe PS, celui-ci ne refusera pas en bloc l'entrée en matière, ceci dans un but constructif et visant l'efficience de l'autorité.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Si la présente séance a lieu, c'est suite à la conférence de presse du lundi 28 septembre 2015, organisée par le Conseil d'Etat et son administration sur le Budget 2016 de l'Etat de Neuchâtel.

Les éléments essentiels évoqués étaient les suivants :

- des recettes en diminution (fiscalité des personnes morales);
- continuité en matière RH;
- poursuite et amplification en 2016 (+10 millions) des mesures prises au travers des budgets 2014 et 2015 pour un total de 45 millions;
- nouvelles mesures d'amélioration pour plus de 15 millions et nouvelles mesures dans le programme d'assainissement;
- quelques risques acceptés (BNS, fiscalité, charges);
- poursuite des efforts en faveur de la prospérité;

Et surtout:

- les charges sous contrôle du Conseil d'Etat maîtrisées ;
- les communes sollicitées comme annoncé.

Quelle ironie... l'autocongratulation des élus cantonaux d'avoir maîtrisé leurs coûts en total respect de leurs convictions partisanes, en repoussant sur d'autres entités les dépassements financiers qu'ils prévoient. Alors, les élus des mêmes partis engagés sur les entités touchées lancent une fronde de mécontentement. Quel bel exemple de pédalage et rétropédalage coûteux et infructueux. Et beaucoup d'élus cantonaux, fiers de leurs positions, siègent aussi dans ces fameuses entités sollicitées... Pourquoi les élus ont-ils si peu d'éthique politique ? Ils mettent le nez au vent, comme des girouettes, selon qu'ils parlent pour le canton, où leurs avis seront très médiatisés, ou pour les communes, où leurs actions péjoreront moins leur avenir politique. Si cela continue, ce n'est pas la dernière aberration qu'il faudra trancher. Faut-il continuer de leur accorder confiance ? Pour la Grappe, le problème qui occupe l'assemblée aujourd'hui n'est pas à rechercher dans les symptômes de ces pérégrinations dogmatiques et infructueuses, mais vraiment dans la recherche de moyens de créer une classe politique respectable, responsable, libre de pression à chaque échelon de la société, capable de voir plus haut. Plutôt que de faire ce petit pas, pourquoi ne pas viser plus haut et

demander notre rattachement à un autre canton, où les élites politiques seraient de meilleurs professionnels que ceux de notre canton ?

La motion cantonale discutée est une motion en travail. Même présenté en conférence de presse par l'un des acteurs de ce futur débat, rien encore ne permet de présager de ce résultat qui discréditerait tous les élus cantonaux. Prendront-ils ce risque à quelques mois de futures élections importantes ? Certes, ce travail doit être achevé pour le budget 2016 et il ne reste pas beaucoup de temps pour y arriver. Mais posons-nous la question : soit nous n'avons pas confiance en nos élus et nous leurs dictons une façon de travailler sous forme d'une motion de la commune au Grand Conseil, soit nous présumons de leur intégrité et de leur professionnalisme et nous les laissons siéger sereinement en les assurant de notre confiance. C'est à cette question qu'il est donné de répondre.

Interruption de séance de 5 minutes demandée par M. Philippe Bärfuss (PS). Reprise de la séance à 20h24.

- M. Philippe Du Pasquier précise que le vote porte sur l'acceptation de la proposition du groupe PLR de demander au Conseil communal d'élaborer une motion pour l'étude conjointe Etat-commune de l'assainissement des finances des collectivités publiques.
- **M.** Daniel Sigg (Verts) rappelle son intervention lors de la dernière séance du Conseil général qui demandait que les conseillers généraux reçoivent les documents à l'avance, soit, pour cette séance, la proposition claire du PLR.

Mme Josette Schaer (CC) confirme que l'arrêté et le développement sont la proposition déposée par écrit par le PLR.

Mise au vote, la proposition est acceptée par 27 oui, 1 non et 4 abstentions. Vote du cas d'urgence selon l'article 3.17 : le cas d'urgence est accepté par 24 oui, 7 non et 1 abstention.

3. Rapport du Conseil communal concernant la motion communale pour l'étude conjointe Etat-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques

Mme Josette Schaer (CC). Le Conseil communal, quoique partagé sur ce sujet, souhaitait que le législatif puisse se prononcer et que sa volonté soit respectée.

M. Louis Godet (Vert'Lib) souhaite s'exprimer en tant que député vert libéral, donc indépendamment du groupe PLR. Le Grand Conseil a eu cette motion 13186 en mars 2014. Elle demande 164 millions d'économies au niveau du canton, soit environ 8% du budget du ménage cantonal. Le Conseil d'Etat en a pris acte. Mais pour le budget 2015, aucune mesure d'économie n'a été prise, alors que le budget cantonal va très mal et qu'il faut agir. Au budget 2016, c'est un déficit de 11 millions qui est annoncé, alors qu'il est plutôt de 50 millions quand on l'étudie. On peut constater qu'il y a eu 30 postes supplémentaires créés au niveau cantonal, alors qu'il s'agit plutôt de les réduire, même s'il est vrai que certains de ces postes ont été acceptés par le Grand Conseil, lequel doit se conformer aux lois, notamment concernant le service pénitentiaire. Mais s'il faut créer des postes dans certains services, il faut en supprimer d'autres ailleurs, ce qui n'a pas été fait. D'autre part, c'est le dernier moment, dans la législature, pour parler d'assainissement des finances cantonales, car lors du budget 2017, il sera trop tard pour

décider, vu les élections du printemps 2017. Donc il faut agir et ce que demandent les communes au Canton, c'est un partenariat.

M. Godet rejoint l'opinion du groupe Vert libéral face au Conseil d'Etat, soit que le budget ne peut pas être avalisé, ce qui va créer une crise si le Canton n'a pas de budget en 2016. Mais ça ne peut pas continuer ainsi, sous peine de finir la législature 2013-2017 avec des finances qui ne sont toujours pas assainies. La motion telle que présentée met le Conseil d'Etat devant de lourdes responsabilités. Le Conseil d'Etat doit prendre des mesures qui seront impopulaires, il faut réduire le nombre de postes dans la fonction publique et réduire le subventionnement, qui est l'autre grande partie du budget cantonal.

Mme Claude Grimm (PS). Le groupe PS, y compris sa composante verte, dénonce la démarche du groupe PLR qui semble pour le moins schizophrène. En effet, il faut préciser que les tristement célèbres 164 millions d'économies exigés par le Parlement neuchâtelois ont été votés par la droite de l'hémicycle. Après vérification, il apparaît que tous les partis de droite, soit l'UDC, le PLR, les Verts libéraux et le PDC, ont voté à l'unanimité, sans aucune exception, cette motion UDC amendée par le PLR, qui demande au Conseil d'Etat de présenter avant la session du budget 2016 un programme d'assainissement des finances du Canton portant sur une amélioration des charges déterminante de 8 % environ sur les 50 millions de francs. Donc, sur la base des comptes 2012 comme cela a été dit. Avec le sens des responsabilités dont se prévalent ces partis à longueur d'année, PLR en tête, on aurait attendu de ces derniers qu'ils aient au moins le courage de préciser dans quels domaines ils souhaitent que le Conseil d'Etat coupe. Mais rien de tout cela n'a été fait. Ils ont laissé le gouvernement à majorité de gauche faire le sale boulot à leur place. Quelle surprise aujourd'hui de constater que le PLR se plaint des reports de charges sur les communes, en l'occurrence sur Milvignes. S'il ne s'agit pas de schizophrénie, de quoi s'agit-il donc? Alors que le Conseil d'Etat devrait présenter sous peu un plan d'assainissement, donc dans les temps, le PLR veut maintenant demander au Conseil d'Etat de stopper la machine, et donc tout report de charges, en attendant que soit menée conjointement avec les communes une étude de l'assainissement des finances des collectivités publiques. Il faut que la droite de ce canton sache ce qu'elle veut. Elle ne peut pas d'un côté exiger des économies sans préciser lesquelles, puis combattre celles qui lui sont proposées, sous prétexte qu'elles ne lui conviennent pas. Le groupe socialiste n'approuve pas la démarche du PLR, non pas parce qu'il est favorable au report de charges du Canton sur les communes, mais parce qu'il s'oppose à ce « deux poids, deux mesures » de la droite et à son double langage. De plus, force est de constater qu'il est difficile de combattre un report de charges, alors que Milvignes est la commune qui a le taux d'imposition le plus bas du canton. Dès lors, si ce report de charges n'enchante pas le PS, il ne lui semble pas forcément scandaleux pour autant, ce d'autant plus que les communes n'ont pas eu à supporter de report de charges durant ces deux dernières années.

- **M.** Bertrand Cottier (La Grappe). Le groupe accepte l'entrée en matière, mais en ce qui concerne le fond, il est partagé, puisque lors de la traditionnelle séance de préparation, l'abstention était majoritaire. Mais les choses peuvent évoluer et chacun se positionne au moment du vote selon ses propres convictions.
- M. François Burgat (PLR) intervient à titre personnel pour dire que les membres de la Commission financière, dont il fait partie, déplorent systématiquement le report de charges. Aussi, compte tenu de l'opportunité qui s'offre aujourd'hui, il faudrait plutôt

avoir un dialogue constructif que parler de schizophrénie. Il lui semble que c'est un débat de forme qui se tient maintenant et non pas de fond.

Mme Claude Grimm (PS) souhaiterait savoir quel est le report de charges exact en termes de chiffres qui sera appliqué à la commune de Milvignes.

M. Louis Godet (PLR). Le report de charges sur Milvignes serait d'environ 2.5 millions de francs. Cela représente quand même une part non négligeable du budget.

Mme Evelyne Staub (PLR) est d'avis que le débat porte sur une démarche que la commune fera conjointement avec d'autres. Donc, finalement, peu importe le montant que Milvignes devra supporter. Les communes sont solidaires, chaque année il y a des reports de charges, ce n'est pas nouveau. Le débat doit porter sur une idée, qui est de s'associer aux démarches de l'Etat pour assainir les finances cantonales.

- M. Mathias Bauer (PLR). Ce n'est ni le lieu ni le moment pour discuter du montant qui sera à la charge de la commune. Le groupe PLR de Milvignes ne remet pas en cause le principe de l'assainissement des finances cantonales, qui a été discuté et décidé par la droite cantonale, mais les moyens d'assainir, ainsi que le principe de report de charges automatique. Un report de charges indirect peut être concevable s'il est réfléchi et qu'il répond à une rationalisation de certains éléments administratifs, ce qui n'est pas le cas. D'autre part, c'est bien parce que Milvignes a le taux d'imposition le plus faible du canton qu'il faut accepter la motion pour le conserver.
- M. Robert Gygi (La Grappe) intervient à titre personnel disant que quelle que soit l'issue de la discussion, ce sera tout de même le peuple qui paiera, que ce soit au niveau du canton ou au niveau des communes.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 26 oui et 6 abstentions. Mis au vote, l'arrêté est accepté par 23 oui et 9 non.

4. Communications du Conseil communal

Mme Josette Schaer (CC). Le Conseil communal a décidé de mettre sur pied une commission temporaire pour étudier la révision du règlement général de commune et des divers règlements y relatifs. Le Conseil communal souhaiterait bénéficier de l'aide de commissaires motivés, un par groupe politique, qui seraient disponibles en tous cas pour deux séances au mois de novembre. Il s'agit essentiellement d'un toilettage du règlement, il n'est donc pas utile de nommer une commission de 7 ou 9 membres. Chaque groupe est donc invité à désigner son représentant et à en informer la chancellerie par courriel d'ici au 6 novembre.

La séance est levée à 20h47.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL Le président : Le secrétaire :

Ph. Du Pasquier M. Vida